

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 1^{er} octobre 2008 relatif à la composition nominative du Comité consultatif national paritaire compétent à l'égard du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière

NOR : SJS0830993A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 9 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 89-920 du 21 décembre 1989 modifié relatif aux Comités consultatifs nationaux paritaires institués par l'article 25 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2001-1343 du 28 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2007 fixant le nombre des sièges, attribués à chaque organisation syndicale représentative, aux instances consultatives pour le corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière ;
Vu les différentes propositions des organismes concernés,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition nominative du Comité consultatif national paritaire à l'égard du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière, est fixée comme suit :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

Mme Podeur (Annie), directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, présidente ;
Mme Toupillier (Danielle), directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;
Mme Chatenay-Rivauday-Marel (Marie-Claude), directrice générale adjointe au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;
Mme D'Autume (Christine), chef de service, adjointe de la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ;
M. de Chanlaire (Guillaume), sous-directeur à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ;
M. Foissy (Denis), représentant de la Fédération hospitalière de France.

Représentants suppléants

M. Lacaze (Didier), inspecteur des affaires sociales à l'Inspection générale des affaires sociales ;

M. Caire (Jean-Etienne), chargé de mission à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ;

M. Deporcq (Bruno), chef d'unité au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;

M. Verrier (Bernard), conseiller général des établissements de santé ;

Mme Fourcade (Sabine), sous-directrice à la direction générale des affaires sociales ;

Mme Hoareau (Virginie), représentante de la Fédération hospitalière de France.

Représentants des personnels de direction

Représentants titulaires

M. Martinez (Michel), directeur de l'hôpital local de Neuville-sur-Saône (69), SNCH ;

Mme Ruget (Caroline), directrice des maisons de retraite de Cysoing-et-Templeuve (59), SNCH ;

Mme Malterre (Hélène), directrice adjointe au centre hospitalier de Calais (62), SNCH ;

M. Hyvert (Xavier), directeur de la maison de retraite de Meyzieu (69), CH/FO ;

M. Sys (Emmanuel), directeur de la maison de retraite de Marcq-en-Baroeul (59), Syncass/CFDT ;

M. Waterlot (Patrick), directeur du centre hospitalier de Guise (02), Syncass/CFDT.

Représentants suppléants

Mme Khani-Dalban (Christine), déléguée nationale, SNCH ;

M. Gunst (Serge), directeur de l'hôpital de Jeumont (59), SNCH ;

Mme Le Friec (Nathalie), directrice adjointe au centre hospitalier de Port-Louis (56), SNCH ;

M. Oulhen (Jean-Pierre), directeur des maisons de retraite de Cerny, Saint-Vrain et La Ferté Alais (91), CH/FO ;

Mme Boitier (Bernadette), permanente nationale, SYNCASS/CFDT ;

M. Giroud (Pierre), directeur de la maison de retraite de Belpech (11), SYNCASS/CFDT.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins au ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère précité.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2008.

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et de l'organisation
des soins et du chef de service :

*Le sous-directeur des professions paramédicales
et des personnels hospitaliers,*

G. DE CHANLAIRE